Énergie et Ressources naturelles
Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2023-07-07 à 15:05 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Papineau

sous le numéro 28 142 708.

Le fichier de signature électronique ECACL28_142_708.sig, qui accompagne ce document, émis par **M^e^ Patrick Plante, L'Officier de la publicité foncière du Québec,** atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Acte
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	M^e^ Jean-François VENNE-PRONOVOST
Numéro de minute :	4556

MODIFICATION D'UNE DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ
PROJET CAMPING LAC VERT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le
six juillet (06-07-2023)

DEVANT Me Jean-François VENNE-PRONOVOST, notaire à Gatineau, province de Québec, Canada

COMPARAÎT

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES CAMPING LAC VERT, syndicat de copropriétaires constitué par la publication de la déclaration de copropriété reçue par Me Jean-François VENNE-PRONOVOST, notaire à Gatineau, province de Québec, Canada sous le numéro 4326 de mes minutes au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau sous le numéro 27 723 116, ayant son siège au 124 chemin du Pont-de-bois, Val-des-bois, Québec, Canada, J0X 3C0, représenté par Marie St-Amour Roussel, et par Julie Bélisle, administratrices du syndicat, dûment autorisés aux termes d'une résolution, laquelle a été approuvée à la majorité requise par les copropriétaires, copie de la résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire.

ci-après appelé « le Syndicat »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Syndicat a été constitué suivant la publication de la déclaration de copropriété divise ci-dessus référé à la comparution du Syndicat (ci-après la « **Déclaration de copropriété** »)

ATTENDU QUE le projet du Camping Lac Vert a fait l'objet du processus de la rénovation cadastrale en 2021;

ATTENDU QUE la modification cadastrale a fusionné en neuf lots cadastrés quarante terrains de camping individualisés appartenant au même propriétaire, soit Camping lac vert Inc. Ces lots fusionnés étaient anciennement connus comme suit, à savoir :

1. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT HUIT (6 230 408) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

2. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT NEUF (6 230 409) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

3. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT DOUZE (6 230 412) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

4. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT TREIZE (6 230 413) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

5. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUATORZE (6 230 414) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

6. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUINZE (6 230 415) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

7. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATORZE (6 229 414) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

8. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT ET UN (6 229 521) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

9. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (6 229 534) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

ATTENDU QUE ces lots sont considérés, aux termes de la **Déclaration de copropriété**, des lots transitoires qui sont destinés à être subdivisés afin de redevenir quarante lots correspondant aux quarante terrains de camping individualisés

ATTENDU QUE lesdits lots transitoires ont fait l'objet d'une division cadastrale suivant le plan préparé le 1er décembre 2022 par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre sous le numéro 23965 de ses minutes

ATTENDU QUE les lots résultant de la division desdits lots transitoires sont les suivants, à savoir :

1. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (6 554 799) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

2. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT (6 554 800) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

3. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT UN (6 554 801) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

4. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DEUX (6 554 802) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

5. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TROIS (6 554 803) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

6. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE (6 554 804) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

7. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQ (6 554 805) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

8. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SIX (6 554 806) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

9. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SEPT (6 554 807) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

10. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT HUIT (6 554 808) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

11. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT NEUF (6 554 809) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

12. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX (6 554 810) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

13. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT ONZE (6 554 811) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

14. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DOUZE (6 554 812) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

15. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TREIZE (6 554 813) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

16. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATORZE (6 554 814) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

17. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUINZE (6 554 815) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

18. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SEIZE (6 554 816) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

19. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-SEPT (6 554 817) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

20. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT (6 554 818) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

21. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 554 819) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

22. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT (6 554 820) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

23. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT ET UN (6 554 821) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

24. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX (6 554 822) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

25. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS (6 554 823) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

26. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE (6 554 824) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

27. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ (6 554 825) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

28. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SIX (6 554 826) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

29. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (6 554 827) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

30. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT (6 554 828) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

31. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF (6 554 829) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

32. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE (6 554 830) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

33. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (6 554 831) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

34. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX (6 554 832) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

35. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS (6 554 833) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

36. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-QUATRE (6 554 834) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

37. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-CINQ

(6 554 835) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

38. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (6 554 836) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

39. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-SEPT (6 554 837) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

40. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT (6 554 838) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

(ci-après les « **lots résultants de la division des lots transitoires** »)

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la **Déclaration de copropriété** pour intégrer parfaitement ces lots à titre de partie privative, sans nécessiter la qualification de « lots transitoires ».

POUR FINS DE PUBLICATION, il est déclaré à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau que tous les lots des présentes sont des lots du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau.

POUR FINS DE PUBLICATION, il est déclaré à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau que la déclaration de copropriété modifiée par les présentes est la déclaration de copropriété ci-dessus référée à la comparution du Syndicat.

POUR FINS DE PUBLICATION, il est déclaré à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, que le présent acte de modification s'applique à tous les immeubles mentionnés dans le préambule ci-haut comme les **lots résultants de la division des lots transitoires**, lesquels sont touchés, au sens de l'article 1060 du Code civil du Québec, par la présente modification, de même que les lots communs désignés à la **Déclaration de copropriété**, à savoir :

PARTIES COMMUNES

Les parties communes sont désignées comme suit, à savoir :

1. La partie commune désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SEIZE (6 229 516) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

2. La partie commune désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF

(6 230 479) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

CECI ÉTANT DÉCLARÉ, le Syndicat modifie la **Déclaration de copropriété** comme suit:

ARTICLE 1. Modification de l'Article 1

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu de retirer les sous-paragraphes sous-paragraphe 1.7, 1.7.1., 1.7.2., 1.7.3., 1.7.4. de la **Déclaration de copropriété** comme suit :

«

1.7 (Retiré).

1.7.1. (Retiré).

1.7.2. (Retiré).

1.7.3. (Retiré).

1.7.4. (Retiré).

»

ARTICLE 2. Modification de l'Article 5

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu de retirer la phrase « De plus l'immeuble comprend neuf (9) lots transitoires qui, conformément à ce qui est prévu au préambule, pourront être renumérotés pour comprendre une ou plusieurs parties privatives, le tout sans qu'il en résulte une obligation pour le Déclarant. ». L'article 5, de la **Déclaration de copropriété** est donc modifié comme suit :

«

ARTICLE 5. Conformément à l'État descriptif des fractions ci-après, l'immeuble est composé de parties privatives consistant à des terrains destinés à l'installation d'équipements de camping conformément aux règlements émis par le syndicat.

»

ARTICLE 3. Modification de l'Article 20

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu retirer de l'Article 20 la partie de phrase « (incluant les Lots transitoires lorsque le projet sera parachevé) » et la partie de phrase « le tout sous réserve de ce qui est prévu au préambule quant aux Lots transitoires. » ainsi que la dernière phrase du paragraphe « De plus, en aucun temps il n'a été tenu compte de l'utilisation de la partie privative. Pour plus de précisions, la valeur attribuée à chacun des Lots transitoires devra correspondre au nombre de parties privatives à être créée à partir de chacun des Lots transitoires, le tout selon le plan déposé au registre de la copropriété à cet effet. ». L'article 20, de la **Déclaration de copropriété** est donc modifié comme suit :

«

ARTICLE 20. Conformément au *Code civil du Québec*, la valeur relative de chaque fraction de la copropriété a été établie par rapport à la valeur de l'ensemble des fractions en fonction de la nature, de la destination, des dimensions et de la situation de la partie privative de chaque fraction. Attendu que toutes les fractions ont la même nature et destination et que leur situation est similaire au point que cela n'influence pas leur valeur, il est déterminé que leur valeur est équivalente.

»

ARTICLE 4. **Modification de l'Article 25**

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu de retirer la partie de phrase « sauf quant à chacun des Lots Transitoires où telle proportion est effectuée en fonction du nombre de parties privatives devant être créées et indiquée au plan soumis au registre de la copropriété à cet effet. » et retirer la phrase « Par ailleurs, toute proportion ci-devant référée sera mise à jour suivant la division et la renumérotation des Lots transitoires. » L'article 25, de la **Déclaration de copropriété** est donc modifié comme suit :

«

ARTICLE 25. La valeur relative, la quote-part des charges et le nombre de voix attribuées à chacune des fractions mentionnées à l'État descriptif des fractions correspond à une fraction représentée sur le total des fractions (parties privatives) mentionnées à l'État descriptif des fractions.

»

ARTICLE 5. **Modification du sous-paragraphe 110.2.**

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu de retirer la partie de phrase « sauf dans la mesure prévue pour les lots transitoires et ceux qui ont été fusionnés au moment de la rénovation cadastrale, le tout tel que prévu à l'Acte constitutif. » L'article 110.2, de la **Déclaration de copropriété** est donc modifié comme suit :

«

110.2. Un terrain ne peut être divisé.

»

ARTICLE 6. **Modification de l'Article 186**

Considérant les modifications cadastrales, il y a lieu retirer la section « A) PARTIES PRIVATIVES « LOTS TRANSITOIRES » et intégrer les quarante lots issus de la division des lots transitoires mentionnés dans le préambule. L'article 186, de la **Déclaration de copropriété** est donc modifié comme suit :

«

ARTICLE 186. Les parties privatives sont désignées comme suit, à savoir :

A) PARTIES PRIVATIVES « TERRAINS DE CAMPING »

1. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (6 554 799) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

2. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT (6 554 800) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

3. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT UN (6 554 801) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

4. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DEUX (6 554 802) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

5. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TROIS (6 554 803) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

6. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE (6 554 804) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

7. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQ (6 554 805) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

8. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SIX (6 554 806) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

9. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SEPT (6 554 807) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

10. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT HUIT (6 554 808) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

11. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT NEUF (6 554 809) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

12. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX (6 554 810) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

13. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT ONZE (6 554 811) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

14. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DOUZE (6 554 812) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

15. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TREIZE (6 554 813) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

16. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATORZE (6 554 814) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

17. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUINZE (6 554 815) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

18. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SEIZE (6 554 816) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

19. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-SEPT (6 554 817) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

20. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT (6 554 818) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

21. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 554 819) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

22. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT (6 554 820) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

23. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT ET UN (6 554 821) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

24. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX

(6 554 822) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

25. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS (6 554 823) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

26. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE (6 554 824) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

27. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ (6 554 825) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

28. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SIX (6 554 826) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

29. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT (6 554 827) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

30. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT (6 554 828) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

31. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF (6 554 829) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

32. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE (6 554 830) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

33. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN (6 554 831) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

34. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX (6 554 832) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

35. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS (6 554 833) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

36. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-QUATRE (6 554 834) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

37. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-CINQ (6 554 835) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

38. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (6 554 836) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

39. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-SEPT (6 554 837) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

40. Un immeuble désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT (6 554 838) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

41. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX (6 229 736) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

42. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ (6 229 565) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

43. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN (6 229 451) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

44. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 229 683) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

45. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT (6 229 680) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

46. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 229 382) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

47. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DOUZE (6 229 412) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

48. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DIX (6 229 410) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

49. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX (6 229 370) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

50. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 229 389) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

51. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (6 229 525) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

52. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT DOUZE (6 229 512) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

53. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 229 397) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

54. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-NEUF (6 229 629) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

55. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT NEUF (6 229 609) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

56. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT (6 229 580) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

57. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT ONZE (6 229 611) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

58. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DOUZE (6 229 612) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

59. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TREIZE (6 229 613) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

60. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATORZE (6 229 614) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

61. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUINZE (6 229 615) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

62. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT HUIT (6 229 608) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

63. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (6 229 624) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

64. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (6 229 636) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

65. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (6 229 635) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

66. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SEIZE (6 229 616) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

67. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-SIX (6 229 626) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

68. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE ET UN (6 229 631) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

69. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-HUIT (6 229 628) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

70. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUINZE (6 452 315) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

71. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT (6 229 638) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

72. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (6 229 637) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

73. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT (6 230 580) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

74. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN (6 435 981) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

75. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (6 229 634) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

76. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT (6 229 648) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

77. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX (6 229 632) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

78. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN

(6 229 641) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

79. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (6 230 536) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

80. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX (6 229 656) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

81. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE (6 229 654) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

82. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX-SEPT (6 229 617) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

83. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX-HUIT (6 229 618) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

84. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX (6 229 642) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

85. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT DIX (6 230 410) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

86. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT QUATORZE (6 230 514) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

87. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT ONZE (6 230 411) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

88. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (6 229 645) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

89. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (6 229 694) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

90. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT UN (6 229 701) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

91. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-SEPT (6 229 737) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

92. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ (6 229 745) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

93. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (6 229 746) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

94. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (6 229 748) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

95. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF (6 229 749) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

96. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE (6 229 750) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

97. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 229 583) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

98. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT (6 229 547) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

99. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 229 582) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

100. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN

(6 229 581) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

101. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6 229 579) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

102. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-SIX (6 229 726) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

103. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ (6 229 725) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

104. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT (6 229 738) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

105. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-NEUF (6 229 739) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

106. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN (6 229 741) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

107. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS (6 229 743) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

108. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (6 229 747) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

109. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE (6 229 724) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

110. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS (6 229 723) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

111. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (6 229 722) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

112. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT (6 229 720) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

113. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 229 578) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

114. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DIX-SEPT (6 229 717) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

115. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SEIZE (6 229 716) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

116. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DIX-NEUF (6 229 719) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

117. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT UN (6 229 601) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

118. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DEUX (6 229 602) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

119. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE (6 229 571) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

120. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX (6 229 570) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

121. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-HUIT (6 229 568) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

122. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 229 593) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

123. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT (6 229 567) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

124. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (6 229 576) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

125. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (6 229 573) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

126. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT (6 229 467) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

127. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT (6 229 468) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

128. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (6 229 574) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

129. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (6 229 575) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

130. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (6 229 559) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

131. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (6 229 569) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

132. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DEUX

(6 229 562) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

133. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE (6 229 572) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

134. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE (6 229 564) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

135. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (6 229 563) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

136. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (6 229 561) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

137. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT (6 229 558) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

138. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT (6 229 457) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

139. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS (6 229 443) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

140. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE (6 229 560) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

141. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX (6 229 556) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

142. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (6 229 557) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

143. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (6 229 484) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

144. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (6 229 486) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

145. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS (6 229 453) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

146. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 229 489) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

147. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (6 229 458) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

148. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 229 482) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

149. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT (6 229 448) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

150. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (6 229 450) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

151. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX (6 229 452) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

152. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 229 487) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

153. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIX (6 229 456) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

154. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE (6 229 454) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

155. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT NEUF (6 229 509) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

156. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (6 229 465) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

157. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (6 229 464) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

158. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SEPT (6 229 507) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

159. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SIX (6 229 506) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

160. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT HUIT (6 229 508) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

161. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS (6 229 543) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

162. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (6 229 584) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

163. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 229 589) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

164. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (6 229 592) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

165. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 229 596) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

166. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 229 597) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

167. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 229 598) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

168. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT (6 229 600) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

169. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DOUZE (6 229 712) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

170. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT ONZE (6 229 711) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

171. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TREIZE (6 229 713) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

172. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUATORZE (6 229 714) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

173. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUINZE (6 229 715) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

174. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DIX-HUIT (6 229 718) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

175. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE

(6 229 740) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

176. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ (6 229 735) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

177. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE (6 229 734) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

178. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF (6 229 729) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

179. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE (6 229 730) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

180. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT NEUF (6 229 709) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

181. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT HUIT (6 229 708) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

182. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SIX (6 229 706) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

183. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE (6 229 704) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

184. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 229 682) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

185. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (6 229 685) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

186. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (6 229 727) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

187. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (6 229 684) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

188. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT CINQ (6 229 705) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

189. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (6 229 590) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

190. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (6 229 594) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

191. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE (6 229 591) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

192. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX (6 229 586) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

193. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ (6 229 545) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

194. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX (6 229 546) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

195. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN (6 229 541) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

196. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (6 229 538) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

197. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT

(6 229 528) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

198. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-SIX (6 229 526) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

199. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS (6 229 523) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

200. 720La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 229 496) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

201. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 229 497) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

202. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT (6 229 500) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

203. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (6 229 529) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

204. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (6 229 532) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

205. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (6 229 537) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

206. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (6 229 585) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

207. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT CINQ (6 229 505) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

208. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT DEUX (6 229 502) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

209. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (6 229 447) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

210. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE (6 229 504) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

211. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF (6 229 449) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

212. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (6 229 485) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

213. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX (6 229 446) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

214. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN (6 229 481) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

215. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT (6 229 480) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

216. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE (6 229 476) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

217. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE (6 229 475) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

218. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (6 229 473) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

219. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (6 229 470) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

220. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE (6 229 472) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

221. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (6 229 474) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

222. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 229 478) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

223. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 229 483) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

224. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (6 230 525) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

225. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF (6 229 359) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

226. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 229 383) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

227. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 229 387) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

228. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF (6 229 469) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

229. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET

ONZE (6 229 471) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

230. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (6 229 494) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

231. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (6 229 445) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

232. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX (6 229 462) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

233. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (6 229 463) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

234. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TROIS (6 229 503) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

235. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT UN (6 229 501) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

236. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 229 498) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

237. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6 229 495) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

238. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (6 229 460) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

239. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (6 229 491) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

240. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT

QUATRE-VINGT-CINQ (6 229 385) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

241. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (6 229 384) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

242. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT (6 229 357) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

243. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 229 378) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

244. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (6 229 375) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

245. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF (6 229 369) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

246. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (6 229 356) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

247. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE (6 229 371) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

248. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE (6 229 373) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

249. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (6 229 376) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

250. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6 229 379) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

251. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT (6 229 358) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

252. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE (6 229 404) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

253. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SEPT (6 229 407) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

254. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT (6 229 367) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

255. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 229 493) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

256. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (6 229 461) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

257. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF (6 229 459) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

258. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (6 229 492) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

259. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TREIZE (6 229 413) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

260. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT NEUF (6 229 409) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

261. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SIX (6 229 406) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

262. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DEUX (6 229 402) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

263. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (6 229 394) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

264. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6 229 395) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

265. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TROIS (6 229 403) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

266. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT UN (6 229 401) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

267. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE (6 229 374) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

268. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE (6 229 372) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

269. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE (6 229 354) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

270. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (6 230 544) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

271. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS (6 229 353) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

272. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE

(6 229 360) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

273. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET UN (6 229 361) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

274. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (6 229 392) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

275. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (6 229 390) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

276. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS (6 229 363) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

277. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 229 396) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

278. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 229 393) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

279. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE (6 229 391) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

280. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 229 398) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

281. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DEUX (6 229 362) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

282. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQ (6 229 405) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

283. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (6 229 364) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

284. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ (6 229 365) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

285. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN (6 229 421) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

286. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT (6 229 420) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

287. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (6 229 380) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

288. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUINZE (6 229 415) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

289. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE (6 229 424) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

290. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-SEPT (6 229 427) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

291. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE (6 229 430) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

292. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUINZE (6 229 515) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

293. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT (6 229 520) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

294. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6 229 479) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

295. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE (6 229 530) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

296. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (6 229 535) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

297. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-NEUF (6 229 539) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

298. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (6 229 536) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

299. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (6 229 531) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

300. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TROIS (6 229 603) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

301. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (6 229 518) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

302. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN (6 229 431) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

303. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATORZE (6 229 514) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

304. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT DIX-SEPT (6 229 517) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

305. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (6 230 569) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

306. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (6 229 524) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

307. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE (6 229 671) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

308. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (6 229 674) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

309. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE (6 229 675) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

310. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (6 229 676) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

311. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 229 678) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

312. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6 229 679) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

313. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 229 696) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

314. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT

QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 229 697) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

315. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT (6 229 700) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

316. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DEUX (6 229 702) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

317. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TROIS (6 229 703) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

318. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (6 229 698) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

319. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6 229 695) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

320. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 229 693) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

321. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (6 229 692) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

322. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (6 229 691) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

323. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE (6 229 673) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

324. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE (6 229 672) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

325. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX

(6 229 670) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

326. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT (6 229 668) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

327. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT DIX-NEUF (6 229 519) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

328. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (6 229 428) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

329. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-HUIT (6 435 968) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

330. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TREIZE (6 229 513) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

331. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE (6 229 660) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

332. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (6 229 661) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

333. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX (6 229 662) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

334. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS (6 229 663) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

335. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (6 229 664) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

336. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ (6 229 665) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

337. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (6 229 667) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

338. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 229 687) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

339. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 229 689) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

340. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT SEIZE (6 230 516) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

341. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (6 229 690) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

342. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (6 229 651) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

343. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE (6 229 650) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

344. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX (6 229 426) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

345. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (6 229 429) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

346. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS

(6 229 423) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

347. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DIX-SEPT (6 229 417) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

348. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (6 229 418) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

349. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF (6 229 419) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

350. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF (6 229 649) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

351. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ (6 229 565) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

352. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (6 230 552) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

353. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (6 229 686) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

354. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE (6 479 774) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

355. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE (6 479 775) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

356. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN (6 229 681) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

357. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (6 229 669) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

358. La partie privative désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 229 587) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Papineau.

»

ARTICLE 7. Ratification

Interviennent aux présentes :

Jonathan BIGRAS, résidant au 136, rue des Becs-Scie, Gatineau (Québec), Canada, J8M 0A5

ET

Pascale RENAUD LACELLE, résidant au 136, rue des Becs-Scie, Gatineau (Québec), Canada, J8M 0A5

ET

Luc CHARRON, résidant au 1491, Rte 148 Papineauville, Papineauville (Québec), Canada, J0V 1R0

ET

Nacira BACHOUCHE, résidant au 208, rue Nobert, Gatineau (Québec), Canada, J8R 0C7

Tous représentés par Marie St-Amour Roussel et par Julie Bélisle, administratrice du Syndicat, dûment autorisés suivant les procurations annexées à l'original de la minute 4323 du notaire Jean-François Venne-Pronovost.

Lesquels déclarent que suivant une erreur cléricale, leur comparution à la **Déclaration de copropriété** faisant l'objet de la présente modification n'a pas été placée au début de l'acte. Cela étant déclaré, les intervenants confirment avoir comparu à la **Déclaration de copropriété** (dûment représentés par des procurations tel que précisé à la comparution prévue à la **Déclaration de copropriété**) et avoir donné leur consentement à l'établissement de la copropriété divise. De plus, les intervenants, à toutes fins que de droit, ratifient la **Déclaration de copropriété**.

23V03650017\d_007 (modification d'une déclaration de copropriété)

DONT ACTE à Gatineau, sous le numéro quatre mille cinq cent cinquante-six (4556) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le comparant représenté comme susdit signe en présence du notaire soussigné.

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES CAMPING LAC VERT

Marie St-Amour Roussel

Par : Marie St-Amour Roussel

Julie Bélisle

Par : Julie Bélisle

Jonathan BIGRAS
Pascale RENAUD LACELLE
Luc CHARRON
Nacira BACHOUCHE

Marie St-Amour Roussel

Par : Marie St-Amour Roussel

Julie Bélisle

Par : Julie Bélisle

Jean-François Venne-Pronovost, Notaire

Jean-François VENNE-PRONOVOST, notaire

Copie conforme de l'original demeuré en mon étude.